

PETITES ET MOYENNES COMMUNES

Savoir monter une opération d'aménagement durable

OBJECTIFS

- I. Acquérir une culture partagée du développement durable
- II. Posséder une boîte à outils simple pour une mise en oeuvre opérationnelle immédiate de projets
- III. assurer le respect de la qualité des opérations d'aménagement (espaces publics, équipements, déplacements doux...)

8h30 – 9h00 Accueil

1^{ère} demi-journée - 9h00 – 13h00 / le 29 novembre 2011

Les enjeux du Développement Durable dans une opération d'aménagement

- Densité et lutte anti étalement urbain
- Mixité sociale et fonctionnelle
- Mobilité, déplacements, handicap
- Lieux de convivialité etc...

Le management du projet urbain

- La Démarche de projet: comment mettre en oeuvre son projet d'aménagement?
- Les 5 temps clés d'une démarche de projet
- Les procédures, les acteurs, le planning d'une opération d'aménagement
- La gouvernance comme nouvelle approche de l'urbanisme.

2^{ème} demi-journée - 9h00 – 13h00 / le 6 décembre 2011

Savoir bâtir son bilan d'aménagement et dialoguer avec les opérateurs

Vérifier la faisabilité d'une opération, éviter les pièges, construire son projet en toute indépendance

- Les postes dépenses
- Les recettes
- Construire son bilan

Les outils pour garantir la qualité dans les opérations d'aménagement

Et éviter les «pertes en ligne»

- Les outils règlementaires
- Les outils contractuels
- Le référentiel d'aménagement, les cahiers de prescriptions etc.

Approche pédagogique

- Présentation basée sur de nombreux retours d'expériences et exemples de réalisations
- Classeur remis à l'issue de la formation + support numérique
- 15 participants maximum
- Transversalité des acteurs

Le Cluster Eco-Habitat Poitou-Charentes est une association Loi 1901, soutenue par :



Lauréat sélection nationale des grappes d'entreprises 2011



**2 ½
journées**

Date & Lieu

**29 novembre 2011
6 décembre 2011
POITIERS**

Horaires

De 8h30 à 13h00
8 heures de formation

Tarif

300 € adhérent Cluster
380 € non adhérent
Net de taxe, hors déjeuner

Public

Services et élus en charge de l'urbanisme de collectivités pour des opérations de petite et moyenne taille

Pré-requis

Sans

Formateur

Gilles Gallichet
Siam Conseils

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé : Aménagement durable des petites et moyennes communes

Date : 29 novembre-6 décembre 2011

Lieu : SPN, 60 Boulevard du Grand Cerf - 1er étage
(à côté de la gare SNCF)
86000 Poitiers

A retourner à : **CLUSTER ECO-HABITAT**
3, Rue Raoul Follereau - 86000 POITIERS
contact@cluster-ecohabitat.fr
Tél : 05 49 45 95 69 - Fax : 05 49 55 92 98
www.cluster-ecohabitat.fr
N° de formateur : 54 86 01135 86

ORGANISME

Raison Sociale :

Adresse :

CP / Ville :

N° SIRET :

Tel / e-mail :

Prénom / NOM du participant :

Fonction :

FACTURATION / MODE DE REGLEMENT

Dès réception de votre règlement, une convention sera établie entre le Cluster Eco-Habitat et votre structure pour imputation au budget de formation continue.

Coût par stagiaire :

300 € adhérent Cluster - net de taxe

Souhaite adhérer au Cluster Eco-Habitat

Pour cela, contacter Elodie Blot au 05 49 45 95 69

380 € non adhérent – net de taxe

Ce coût comprend les frais de formation, les documents pédagogiques pour une personne par entreprise/organisme.

Ce coût ne comprend pas le déjeuner qui sera à régler sur place par chaque participant.

En cas d'empêchement, un stagiaire inscrit pourra être remplacé par un de ses collaborateurs.

Règlement :

- ▶ par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Cluster Eco-Habitat
- ▶ par virement (RIB du Cluster Eco-Habitat sur simple demande)
- ▶ par mandat administratif

Date :

Signature et cachet :

FINANCEMENT DES FORMATIONS ENTREPRISES

Quelle que soit la taille de votre entreprise, vous versez chaque année une contribution légale au titre de la formation professionnelle pour vos salariés. Le Cluster Eco-Habitat est prestataire de formation agréée, ce qui permet à votre entreprise de bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge de tout ou partie de la formation auprès de votre OPCA. Après avoir retiré un dossier de financement et pour la demande de remboursement, vous devrez fournir :

- la convention de formation avec l'organisme de formation
- une facture acquittée de l'organisme de formation
- le programme détaillé de la formation
- les attestations de présence signées par les stagiaires ou les feuilles d'émargement pour la période concernée.

Le Cluster Eco-Habitat est une association Loi 1901, soutenue par :